



VILLE  
DE  
**LORETTE**

## INSCRIPTION ECOLE JEAN DE LA FONTAINE DE LORETTE RENTREE 2021-2022

Les enfants susceptibles d'intégrer l'école primaire Jean de la Fontaine à compter de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, devront être inscrits en Mairie.

Les parents devront pour cela remplir préalablement un formulaire d'inscription, disponible en Mairie sur simple demande, téléchargeable sur le site de la Ville [www.mairie-lorette.fr](http://www.mairie-lorette.fr) ou disponible auprès de la directrice de l'établissement.

Ce formulaire devra être remis intégralement rempli en Mairie à l'adjointe municipale à l'enseignement lors de l'une de ses permanences en l'Hôtel de Ville, qui se tiendront aux dates suivantes

**Permanences les vendredis 2, 16 et 30 avril, les 14 et 28 mai, 11 et 25 juin et 9 juillet 2021 de 14h à 17h**

Il faudra à ce moment-là prévoir **l'original** qui sera restitué in situ et **une photocopie** des pièces ci-dessous.

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau d'EDF/GDF ou de téléphone fixe, ou loyer...)
- Un justificatif de situation familiale (livret de famille ou acte de naissance avec filiation. En cas de séparation ou de divorce, l'extrait de jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde)
- Un carnet de vaccination ou un certificat de contre-indication si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccins

Un certificat d'inscription scolaire sera remis par la Mairie. Vous devrez le présenter à la directrice qui se chargera de l'admission de l'enfant, dès le 26 avril 2021.

En cas d'interrogation, Madame l'adjointe demeurera à votre entière disposition.

Le Maire  
Gérard TARDY



Page 1 / 1